

Cabinet

Secrétariat général
IB/MS/07/260

Rodez, le 3 Juin 2008

L'inspecteur d'académie, directeur des services
départementaux de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs

Les Directrices et Directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale

Objet :Base élèves 1^{er} degré.

J'attire votre attention sur «Base élèves 1^{er} degré» qui a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) conformément aux dispositions de la loi du 06.08.2004. Cette application a donc un caractère obligatoire de mise en œuvre par les directeurs d'école.

En conséquence, les directeurs d'école qui refuseraient d'utiliser la base élèves encourent des sanctions ainsi que des retenues sur salaire pour non exécution du service. Cette procédure s'appliquera également au refus de participer à une formation.

A cet égard, je rappelle à tous les directeurs d'école qui ont bénéficié de la formation qu'ils doivent saisir les données relatives aux enfants scolarisés dans leur école.

De même, l'inscription d'un enfant dans la base élèves ne dépend donc pas du choix des parents : elle est obligatoire.

Les parents peuvent, comme pour tout fichier informatique, demander communication des informations concernant leur enfant et exercer, le cas échéant, leur droit de rectification.

La CNIL a publié le 10 avril 2008 « Base élèves 1^{er} degré : mode d'emploi » qui, d'une part, clarifie l'utilisation et le fonctionnement de ce fichier et, d'autre part, réaffirme l'obligation des parents d'accepter que les informations concernant leur enfant soient saisis dans cette base. Vous trouverez en pièce jointe ce document.

Par ailleurs, je vous précise que les objectifs de déploiement de base élèves prévoient un taux de couverture à 100% pour la fin de l'année civile. 202 écoles ont aujourd'hui mis en œuvre Base élèves 1^{er} degré. Le déploiement total se fera à la faveur de 9 sessions de formateurs qui se dérouleront de septembre à novembre 2008.

Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités et vous remercie tout particulièrement de votre investissement dans la mise en œuvre de cette application.



Claude LEGRAND

Affaire suivie par
Isabelle BAGNOL
e-mail
ia12@ac-toulouse.fr
téléphone
05 65 73 75 03
télécopie
05 65 73 75 47

18 rue de Séguret-Saincric
B.P. 3117
12031 Rodez cedex 9